



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 14208

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur le plan de lutte contre les nuisances sonores aériennes qui a été annoncé récemment. Considérant que les avions devront voler à une altitude comprise entre 900 et 1 200 mètres à leur l'arrivée dans la région Île-de-France, soit 300 mètres de plus qu'actuellement, laissant craindre un possible déplacement des nuisances sonores sur d'autres populations, il souhaiterait connaître les conséquences de ce relèvement sur les trajectoires et couloirs empruntés au-dessus de l'Essonne.

Texte de la réponse

Dans le cadre des premières mesures issues du Grenelle de l'environnement, le secrétaire d'État chargé des transports et la secrétaire d'État chargée de l'écologie ont présenté des mesures concrètes pour la réduction des nuisances sonores aéroportuaires. Ils ont notamment annoncé le projet de relever de 300 mètres l'altitude à laquelle les avions amorcent leur atterrissage vers les grands aéroports parisiens. Ce relèvement permettra de réduire de moitié le bruit subi par les populations survolées. Chaque fois que possible, ce relèvement se fera sans déplacement de trajectoire dans le plan horizontal. Certains points de virage demanderont cependant à être reculés pour venir intercepter plus haut et donc plus loin les axes de descente. C'est pourquoi un comité de pilotage a été mis en place. Dirigé par le préfet de la région d'Île-de-France, il associe des élus, des associations, ainsi que des représentants de l'aviation civile et des aéroports concernés. Ce comité permettra une large concertation sur chaque étape du projet et sur chaque modification proposée, dès que les études techniques seront finalisées et avant de procéder aux éventuelles enquêtes publiques qui sont un préalable indispensable à toute mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14208

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 133

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9954